

Questions orales

pour s'assurer que la grève dans laquelle se sont présentement engagés les syndiqués constitue bien une grève légale?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas posé de question de ce genre au ministre de la Justice ni à aucun haut fonctionnaire qui puisse donner un avis juridique. Tout ce que je sais, c'est que le droit de grève n'a pas été officiellement mis en doute, et je suis d'avis que l'on devrait accepter le fait que le syndicat a le droit de déclencher une grève légale. Je crois qu'il s'agit bien là de la question que l'on m'a adressée directement et à laquelle j'ai essayé de répondre.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je poserai une question supplémentaire au solliciteur général. Étant donné les accusations portées dans les journaux par un chef syndical à propos d'irrégularités qui se seraient produites au cours du vote, et vu la déclaration faite aujourd'hui à Windsor, déclaration qui aurait dû être faite à la Chambre, selon laquelle le ministre des Postes a demandé au solliciteur général, ou à la GRC par l'intermédiaire de ce dernier, d'enquêter sur l'installation d'une table d'écoute sur son téléphone, quelles mesures le solliciteur général prend-il à ce sujet?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est possible que le ministre des Postes se soit adressé directement à la GRC, mais on ne m'en a pas informé. Je vais vérifier.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**LE PLAFONNEMENT DU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre a déclaré que l'ensemble des propositions économiques présentées par le gouvernement à la Chambre sera avantageux pour les gens à revenus faibles ou moyens, même si de fait aucune proposition ne les vise directement. La décision prise hier par le gouvernement du Québec de ne pas hausser le salaire minimal à \$2.92 le mois prochain, comme il devait le faire, mais au lieu de cela de le faire passer à \$2.86 plutôt qu'à \$2.92 en janvier prochain, cette décision, dis-je, traduit-elle, selon le ministre, l'esprit des lignes directrices dont il nous a parlé à plus d'une reprise?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais apporter une rectification aux paroles du député. Toute mesure qui protège la position de ceux qui n'ont pas assez de pouvoir économique pour préserver leur juste part de la croissance de l'économie canadienne est favorable à ces personnes et cela s'applique directement aux gagne-petit. Je n'ai pas eu l'occasion de parler aux représentants des provinces depuis la réunion de lundi dernier. J'aurai l'occasion de le faire demain et après-demain et ce sera sans aucun doute une des questions à l'ordre du jour. Je ne tiens pas à faire de commentaires avant d'avoir pu en discuter.

M. Broadbent: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La décision du premier ministre du Québec touche directement plus de 1,700,000 Québécois; aussi, le ministre pourrait-il affirmer que le gouvernement rejette de telles initiatives en matière de salaire minimum au niveau provincial lorsqu'il rencon-

[M. Dinsdale.]

trera les ministres des Finances de toutes les provinces et surtout celui du Québec. En fait, serait-il disposé à encourager les ministres des provinces à augmenter les salaires minimums dans leur province?

● (1420)

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense que nous aimerions parler de la situation de tous les gagne-petit du Canada et pas seulement de ceux du Québec.

DEMANDE DE MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire qui touche un domaine relevant directement du gouvernement. Comme en 1970 le salaire moyen versé par le gouvernement fédéral représentait 55 p. 100 du salaire moyen dans l'industrie manufacturière et qu'en 1975 cette moyenne est tombée à 51 p. 100, ce qui signifie que les employés fédéraux à faible revenu ou les personnes relevant du gouvernement fédéral obtiennent une part de moins en moins grande, le ministre entend-il prendre des dispositions immédiates au profit de ces Canadiens à faible revenu en augmentant le salaire minimum fédéral comme il a le pouvoir de le faire?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député d'avoir donné un très bon exemple de la façon dont souffrent les gagne-petit, alors que ceux qui détiennent le pouvoir économique peuvent accroître leur rémunération. Je serais certainement disposé à examiner le niveau de rémunération au sein de la fonction publique fédérale pour voir si certains ont été victimes du pouvoir économique d'autres groupes.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE**LES MESURES DESTINÉES À PROTÉGER LES BÛCHERONS CANADIENS TRAVAILLANT DANS LES FORÊTS DU MAINE**

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que des ouvriers forestiers, canadiens et américains, s'affrontent depuis plusieurs jours à la frontière de l'État du Maine et de la province de Québec vis-à-vis la circonscription de Bellechasse relativement à des conditions salariales et à des questions de conditions de travail pour les ouvriers canadiens travaillant du côté américain, et que cette question semble s'aggraver de jour en jour, et étant donné que des instances m'ont été faites à l'effet de demander au ministre de la Main-d'œuvre s'il a été saisi de cette question, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour assurer aux ouvriers canadiens la protection à laquelle ils ont droit et la possibilité de continuer leur travail dans les chantiers américains?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, et il se peut que la traduction ait présenté quelques difficultés, il s'agit en fait de Canadiens travaillant dans l'État de Maine, ce qui ne relève donc pas de ma compétence. Cette question n'est pas du ressort du